

Objet : Publication de l'Idée du mois n° 19

## Pensons pensions !

En matière de retraite, le Grand-Duché est confronté à un ensemble de défis : vieillissement de la population (y compris la population active), départ à la retraite des générations du baby-boom et des travailleurs frontaliers et étrangers qui ont accompagné l'essor de l'économie luxembourgeoise à partir des années 1980, taux de croissance du nombre de pensions supérieur à celui des assurés-cotisants, sensibilité des équilibres financiers du régime de pension aux variables éco-démographiques, etc.

Parce que la question des pensions concerne par essence le futur et que sur un horizon éloigné les prévisions supposent des hypothèses techniques qui font qu'elles ne sont en réalité bien souvent que des simulations, il est particulièrement difficile d'arriver à se mettre d'accord sur la capacité du système à faire face aux défis futurs. C'est ainsi que les partenaires sociaux - avec ce qu'il faut d'hypothèses et de conjectures - envoient des messages contradictoires à ce sujet.

Pour les uns « **tout va pour le mieux** » puisque le système réussit l'exploit d'être généreux (le niveau de vie des retraités du Luxembourg est supérieur à celui des actifs, le taux de pauvreté des seniors est moitié moindre que celui des moins de 65 ans), tout en étant selon eux peu coûteux (il accumule les excédents, dispose de conséquentes réserves, ne coûte actuellement que 9,4% du PIB contre 12% en moyenne dans la zone euro). Dès lors, évoquer un « mur des pensions » à venir dans plusieurs décennies ne serait que cris de Cassandres désorientés, d'autant plus que la réforme de 2012 ralentira l'évolution des retraites futures.

Pour les autres « **il y a péril en la demeure** » car l'apparente bonne santé actuelle de l'assurance pension se révèle n'être qu'un trompe-l'œil qui ne résiste pas à une analyse éco-démographique (un poids sans cesse croissant reposera sur les épaules des actifs qui devront financer les retraités et l'éducation des jeunes, les pensions du régime général excéderont les cotisations à partir de 2023, les réserves seront en dessous de la réserve légale vers 2035, l'équité intergénérationnelle sera mise à mal car ce sont les générations futures qui devront supporter le fardeau à venir (en 2015, 70% des retraités sont partis à la retraite avant l'âge légal)). Dès lors, dire que tout va bien serait un scénario de science-fiction.

Les autorités ne permettent pas vraiment de départager les deux camps puisque le président de la CNAP parle du système de retraite comme d'un schéma de Ponzi, le Ministre de la Sécurité sociale soutient que le terme est excessif et qu'il n'y a pas lieu de réformer la réforme de 2012<sup>1</sup>, et le Ministre des Finances avance qu'il n'y a pas d'urgence à agir et aucune raison de céder à la panique<sup>2</sup>.

Conscients qu'il n'est pas aisé de trancher « objectivement » entre ceux qui déclarent que tout va bien et ceux qui soutiennent qu'il y a péril en la demeure, nous avons choisi d'apprécier les engagements financiers du système en répondant à une question simple : sur la base des règles existantes combien rapporte un euro de cotisations ?

---

<sup>1</sup> Voir : <http://www.gouvernement.lu/5151342/17-schneider-quotidien>.

<sup>2</sup> Voir : <http://paperjam.lu/news/il-ny-a-pas-durgence-a-agir>.

Pour répondre à cette question ont été retenus 3 cas types : Auguste, Carlo et Richard. Ils sont nés le 31 décembre 1956, ont été salariés du privé avec une carrière s'étalant entre 1979 et 2016, et ont fait 4 années d'études post-bac (entre 1975 et 1978). Il est supposé qu'ils recevront une pension du régime général à partir de janvier 2017 et qu'ils décèderont à 82 ans. Juste avant la retraite (année 2016), Auguste a gagné 79.000 euros, Carlo 40.000 euros et Richard environ 240.000 euros.

Compte tenu de ces hypothèses - et des ajustements futurs prévus par la réforme de 2012 - est calculé le rendement du système de retraite pour chaque individu. Ceci est fait en rapprochant les prestations qu'ils recevront tout au long de leur retraite aux cotisations qu'ils auront versées durant leur vie active, en considérant les cotisations (16%) versées par les salariés et les employeurs. Le taux de rendement - qui peut être interprété comme le taux sans risque auquel auraient dû être placées les mêmes cotisations, sur la même période, pour offrir le même flux de prestations - s'élève à 7% pour Auguste, 7,45% pour Carlo et 6,54% pour Richard. La fortune nette de pension - qui mesure le décalage entre les cotisations versées et les pensions reçues - est de 1,5 million d'euros pour Richard, 875.000 euros pour Auguste, 517.000 pour Carlo. Le délai de récupération - qui correspond à la durée nécessaire pour que l'ensemble de ce qui a été versé sous la forme de cotisations soit récupéré durant la retraite - est de 68 mois pour Carlo, 76 mois pour Auguste, 79 mois pour Richard, pour une espérance de vie à 60 ans de 264 mois<sup>3</sup>.

**Rendement promis par le système de retraite luxembourgeois**  
**(Montants en euros, sauf mention contraire)**

	Revenu annuel en 2016	Première pension en 2017/mois	Cumul actualisé des cotisations (1)	Cumul actualisé des pensions (2)	"Fortune" nette = (2) - (1)	Délai de récupération	Taux de rendement
<b>Auguste</b>	78 853	4 067	322 680	1 198 088	875 408	76 mois	7,00%
<b>Carlo</b>	39 426	2 302	161 340	678 110	516 770	68 mois	7,45%
<b>Richard</b>	236 559	7 082	578 388	2 086 315	1 507 926	79 mois	6,54%

Les questions de savoir si compte tenu de ces indicateurs le système est « soutenable » et quelles pourraient être les réformes futures à engager pour le rendre plus performant ne sont pas traitées dans cette publication, car elles dépendent de choix sociaux et d'arbitrages politico-institutionnels qui dépassent le cadre de cette analyse et qui feront l'objet de futures publications.

<sup>3</sup> On trouvera dans l'IDM des cas supplémentaires : cas type féminin, cas type avec réversion, cas type où la pension sera prise une fois que la réforme de 2012 aura produit tous ses effets.